



LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

MEMOIRE PRESENTE

par la

FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

à la

COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

Ont collaboré à ce mémoire :

- . Gabrielle Hotte, présidente
- . Louise Godbout, vice-présidente
- . Denyse Bélanger Rochon, vice-présidente à l'éducation
- . Nicole Boily, coordonnatrice

Décembre 1980.

PLAN DU MEMOIRE

Introduction

La FFQ comme association volontaire intervenant dans un processus d'éducation de ses membres et du milieu.

La FFQ comme porte-parole des femmes adultes face à l'éducation.

1. Présentation de la FFQ

- . Bref historique
- . Enoncé des objectifs

2. Structure et organisation

- . Regroupement d'associations et regroupement de membres individuels, Conseils régionaux et Fédération
- . Composition de la présidence, comité d'éducation
- . Une coordonnatrice, un secrétariat, des bénévoles, des personnes-ressources
- . Centre de documentation, bulletin
- . Locaux pour les activités en région.

3. Originalité de l'action de la Fédération en matière d'éducation

- . Formation collective et formation en association volontaire.

4. Activités de la FFQ comme organisme formateur

- . Activités formelles propres à la FFQ : formation de base, formation sociale, formation ad hoc
- . Activités formelles en collaboration avec d'autres organismes
- . Formation par intervention-action
- . Modes d'apprentissage
- . Axes d'avenir.

5. Le cas du Vire-Vie. Caractéristiques possibles d'une éducation des femmes adultes au sein d'une association volontaire

- . Une éducation basée sur une continuité entre expérience, recherche, formation ("training ") et action; une stratégie de changement culturel (clarification et reconstruction des valeurs au moyen de la participation de groupe); transferts de rôles entre formateur et formé (la perspective de recherche et d'étude débouche sur l'action et retour); processus d'intervention.
- . Vers une pratique d'une " éducation " permanente réellement intégrée dans la vie.

6. Les usagers

- . Les membres de la FFQ - agents de changement et agents multiplicateurs
- . Les membres de la communauté

7. Financement

- . Objectif d'auto-financement - fonds de fiducie
- . Financement par subventions gouvernementales
- . Financement indirect

8. La FFQ comme porte-parole des femmes face à l'éducation

- . Spécificité des femmes face à l'éducation des adultes (l'image que la femme se fait d'elle-même face aux études)
- . L'accessibilité de l'éducation des adultes pour la femme
- . Les types de formation
- . L'approche individuelle et l'approche collective.

9. Conclusions et recommandations

- . De la Fédération comme agent de formation
- . Des femmes usagères des services d'éducation aux adultes

Introduction

En soumettant ce mémoire, la Fédération des femmes du Québec entend non seulement rappeler à la Commission les besoins spécifiques des femmes en termes de formation des adultes, mais aussi la place qu'une association comme la Fédération occupe et devrait continuer de développer dans le champ de la formation des femmes adultes. Ce rapport vise à dégager une expérience particulière, celle de la Fédération et à proposer des modèles d'intervention éducative dans une perspective de type recherche-action propre à une association volontaire comme la nôtre.

La FFQ se présente donc à la fois à titre d'agent de formation et à titre de regroupement d'usagers d'autres services éducatifs. Par ailleurs, les activités qu'elle a offertes, inspirées ou mises sur pied s'adressent tant à ses propres membres qu'aux femmes de la communauté québécoise, cette dernière étant prise dans son ensemble comme en fonction de groupes particuliers, tels que les filles d'âge scolaire, les veuves, les femmes voulant retourner sur le marché du travail, etc.

La structure de la Fédération des femmes du Québec lui permet de regrouper des associations affiliées et réparties à travers le Québec, une quarantaine actuellement, ainsi que des membres individuels

qui sont réunis au moyen de cinq conseils régionaux et qui opèrent une démarche collective soit au niveau de la région, soit sur l'ensemble du Québec.

Ce mémoire n'entend pas exprimer les opinions propres à chacune des associations membres mais bien celles de la Fédération; il reflètera donc surtout les activités, les inquiétudes et les recommandations des membres des conseils régionaux et de la Fédération en tant que telle.

1. Présentation de la FFQ

1.1 Historique de la FFQ

La Fédération des Femmes du Québec est née du désir de regroupement des femmes à l'occasion d'un colloque commémorant le 25ième anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Sous la responsabilité de Mme Thérèse Casgrain, un groupe de femmes organise en avril 1965 un colloque rappelant l'obtention du droit de vote pour les femmes du Québec.

A l'issue de ce colloque, les 400 femmes présentes, venant de tous les coins de la province, souhaitent la création d'une Fédération des Femmes du Québec et en confient la préparation au groupe des organisatrices et des animatrices.

Un an plus tard, soit le 23 avril 1966 se tient le congrès de fondation de la FFQ à l'Hôtel Mont-Royal de Montréal. Des lettres d'invitation sont adressées à toutes les associations féminines québécoises connues. Toutes les femmes sont invitées par la voix des journaux à participer au congrès. En dépit de l'absence de moyens matériels, les inscriptions totalisent près de 400 noms, 36 associations envoient des déléguées et 38 autres des observatrices.

La FFQ est un organisme qui regroupe présentement près de 100,000 personnes soit à titre individuel, soit à titre d'association membre. La FFQ vise à promouvoir les droits de la femme et l'amélioration de la condition féminine dans tous les milieux sociaux économiques.

1.2 Enoncé des objectifs

La FFQ a défini ainsi ses objectifs :

- . GROUPER, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, des femmes et des associations désireuses de coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale.
- . RENSEIGNER les membres sur les buts sociaux que poursuivent d'autres membres, sur les travaux de recherches déjà accomplis ou déjà en cours et sur l'action immédiate

que songe à adopter un ou des membres à l'occasion d'une situation donnée.

- . COORDONNER le travail déjà entrepris par les membres afin de favoriser une plus grande unité d'action et susciter à son tour tout programme d'action qu'elle jugera bon d'entreprendre ou qui s'imposera.
- . ORGANISER et tenir des forums, cours, conférences, réunions d'études, assemblées et autres réunions sociales.
- . IMPRIMER, éditer et distribuer toutes publications, brochures et communiqués, pour fins d'information des membres de la Fédération et du public en général.
- . COOPERER avec d'autres organisations, incorporées ou non, ayant des objets semblables, en tout ou en partie, à ceux de la Fédération.

2. Structure et organisation

Le regroupement au sein de la FFQ de différentes associations dont chacune conserve ses objectifs spécifiques tout en adhérant aux objectifs généraux de la Fédération, favorise une information assez large, de même que la structure de regroupement des membres individuels en cinq conseils régionaux, contribue à une connaissance valable des problèmes vécus sur le territoire. On s'assure ainsi une bonne prise sur la réalité sociale, politique et économique.

La FFQ s'est dotée d'une vice-présidence à l'éducation, avec un comité particulier qui doivent proposer des moyens d'action propres à assurer la formation des membres, organiser toutes les activités ayant un objectif de formation et collaborer à la planification du congrès annuel. La FFQ compte aussi sur les services d'une coordinatrice dont une des fonctions est d'assurer la liaison avec les associations membres ainsi que la circulation de l'information entre les divers conseils, groupes et projets. Au point de vue des activités éducatives, ce rôle est essentiel en ce qu'il contribue à maintenir le contact de l'association avec le terrain et les besoins des différents membres; il assure aussi la cohésion de nombreuses activités; enfin, dans un système basé avant tout sur la participation de bénévoles et sur le recours à des personnes-ressources de l'extérieur, il constitue un pôle de stabilité. Il ne faudrait pas que des problèmes financiers remettent en question un tel facteur de permanence.

On devrait, au contraire, pouvoir songer à multiplier une semblable fonction dans chacun des Conseils régionaux de façon à stimuler et à coordonner les services dans chacune des régions.

Comme la plupart des associations volontaires, la FFQ compte surtout sur ses membres pour assurer bénévolement la plus grosse part des activités. Elle désire continuer à trouver ainsi des femmes qui deviennent "agents de changement de notre société; des citoyennes

impliquées dans un projet social auquel elles sont indispensables. Elle ne veut pas, pour autant, perpétuer une main-d'oeuvre à bon marché, et encore moins, développer des ressources qui ne sont pas reconnues dans notre milieu. Le bénévolat à temps plein, par choix, est méritoire (et dynamique pour l'Etat), le bénévolat par obligation, par faute de financement est une aberration ¹ ".

Par ailleurs, si l'on veut renforcer la portée des actions spécifiques, il faut obtenir que, comme bénévoles, ces personnes aient droit à une formation qui les rende plus compétentes dans l'exercice de leurs fonctions, sans pour autant les professionnaliser.

Il faut continuer à réfléchir sur la nature des besoins en infrastructure des groupes militants; on sait qu'actuellement, même en dehors de la FFQ, cette infrastructure est bien souvent assumée, dans des conditions difficiles, par des femmes peu ou pas rémunérées qui souffrent de ne pouvoir se perfectionner.

Pour fonctionner et offrir des activités valables, une association a encore besoin d'instruments de service et de recherche. À la FFQ, un centre de documentation particulièrement vigoureux a longtemps

1. Conseil régional de Québec, Rapport à la CEFA, 1er décembre 1980.

attiré de nombreuses demandes de service, émanant de divers groupes féminins mais aussi du milieu universitaire. C'était un outil de recherche et d'orientation très disponible. Récemment, pourtant, des restrictions budgétaires ont obligé à supprimer une partie de ses services.

La FFQ continue, par ailleurs, à publier un bulletin qui se veut non seulement un moyen de liaison entre ses membres, mais encore un instrument d'information, d'études et de références. On y trouve régulièrement des dossiers sur les thèmes retenus pour l'année ou sur des questions ad hoc.

L'ensemble de ces ressources, si elles étaient assurées, serait de nature à apporter une contribution tout à fait significative et, somme toute, peu coûteuse à l'éducation des femmes adultes; l'État aurait tout intérêt à faire fonds sur elles, dans le respect de l'autonomie de la Fédération. Toutefois, si elle est acquise dans les discours, la reconnaissance du secteur extra-scolaire comme intervenant éducatif valable ne l'est guère encore dans les faits. Elle passe par la nécessité de garantir aux organismes comme le nôtre, par un financement adéquat et par un appui continu, une infrastructure stable qui permette d'assurer services et recherche.

Elle suppose que l'on autorise aussi un minimum d'assistance technique gratuite, telle la disponibilité de locaux qui constitue un problème sérieux dans de nombreuses régions. En période de dénatalité et de fermeture d'écoles, n'est-ce pas là une preuve de manque d'imagination, pour le moins ?

3. Originalité de l'action de la FFQ en matière d'éducation

Plusieurs des caractéristiques à cet égard relèvent avant tout du fait que la FFQ est un type d'association volontaire qui, dans son secteur d'intervention propre, travaille à développer la connaissance et la conscience critique des femmes sur leur situation, qui favorise une réelle prise en charge des problèmes par les femmes elles-mêmes, pour une transformation du milieu.

Dans cette perspective, ce ne sont pas seulement les activités ponctuelles qui sont éducatives, " la vie associative elle-même est éducation " et, à ce titre, devrait être soutenue financièrement par l'État. C'est, en soi, une forme d'éducation permanente et collective ¹.

1. ICEA, éducation populaire-éducation permanente : financer le secteur volontaire, document de travail no 6, 1er octobre 1980.

Essentiellement, la FFQ est un mouvement féministe qui travaille à la promotion du droit et à l'égalité sociale, politique et économique des femmes. Les activités éducatives ponctuelles s'insèrent dans ce contexte, en fonction d'une meilleure action collective. La plupart des projets éducatifs dont nous ferons état plus loin ont été mis sur pied parce qu'ils visaient à corriger une situation particulière et qu'ils amenaient les femmes à s'organiser en prenant conscience de leur force et des dimensions politiques de la plupart de ces problèmes. Si toute action profondément sociale suppose ou engendre une action politique modificatrice du contexte, cette même action requiert, dans la plupart des cas, une action éducative.

Dans ce contexte, la formation des femmes a été pensée pour les instrumenter et pour leur permettre de prendre confiance en elles-mêmes afin d'assurer plus d'efficacité à leurs actions. C'est ainsi qu'ont été mis sur pied des stages de formation au leadership, des cours d'initiation à la vie politique et à la vie économique, un stage pour la démystification des mécanismes du monde de l'entreprise, etc.

Ce qui ressort du tableau que l'on trouvera plus loin, c'est le caractère dynamique, créateur, innovateur de nombre des activités.

La FFQ s'est retrouvée plusieurs fois dans un rôle moteur de formation comme dans le cas du programme Nouveau Départ; elle joue un rôle de stimulus auprès d'institution de recherche comme dans le dossier du travail à temps partiel monté avec l'IRAT. Elle a, en fait, toute latitude pour répondre à des besoins révélés directement par le milieu ou par ses membres ou encore par des organismes comme le Conseil du statut de la femme (projet Vire-vie, par exemple); pour répondre aussi aux besoins issus du travail poursuivi au sein même de l'association. Elle ne veut pas se limiter à organiser des cours ou des sessions d'études. Elle veut continuer à aller chercher où elle veut, dans les Commissions scolaires, au cégep, à l'université ou ailleurs, des personnes-ressources au fait des problèmes de ses membres ainsi que des problèmes des femmes en général. Le contexte d'intervention oblige l'"expert" à une attitude de réponse à des problématiques de vie, à des questions ancrées sur des besoins quotidiens, dans un langage dont le cadre a des chances de minimiser l'hermétisme. Il faut que les institutions acceptent de collaborer de plus en plus avec nous, d'égal à égal, et dans la liberté de nos orientations.

Par rapport à une institution, un groupe de femmes comme le nôtre possède, au départ, bon nombre d'atouts : proximité des membres qui, en raison même de leur engagement, se doivent de rester proches des situations vécues par l'ensemble des femmes et sur lesquelles on

se propose d'agir; motivations de la militante qui s'est regroupée volontairement pour se donner une formation dans des domaines aussi arides que la législation ou tout autre problème d'ordre social, économique ou politique, quitte à y consacrer une fin de semaine ou des veillées; valorisation des membres, à l'intérieur même de l'association dont la qualité d'action repose sur elles. Ainsi, durant les sessions de "leadership" on remarquera des femmes non spécialisées mais capables; par exemple, d'animer des séances, de rédiger des comptes rendus et on leur permettra d'utiliser et de développer ces talents pour le profit de toutes. On évitera de recourir trop automatiquement à des personnes-ressources de l'extérieur et on encouragera l'auto-suffisance en repérant et en "exploitant" l'expertise particulière que certains membres ont développé ailleurs (syndicat, profession, expérience de vie, etc.). Dans le groupe, en fonction d'objectifs communs, l'évaluation par les pairs est rendue plus efficace, plus exigeante aussi, de même que l'auto-évaluation, dimension de l'apprentissage de tout militant. Autant de moyens qui permettent à une femme de prendre confiance en elle et de s'engager dans un réel processus d'éducation permanente, en fonction du milieu et de son action sur celui-ci.

Tout ne se résout pourtant pas dans le cadre de formes éducatives formelles et le caractère de consommatrice de cours est trop souvent constaté chez les femmes, relié à l'absence de projet à long

terme. La FFQ a suscité des programmes propres à répondre à cette nécessité d'amener la femme adulte à se bâtir un projet d'apprentissage. Il est d'ailleurs possible que des organismes non institutionnels comme la FFQ soient encore, pour certaines, un lieu privilégié pour effectuer une telle démarche.

4. Activités de la FFQ comme organisme formateur

Nous ne ferons état que des réalisations majeures de la Fédération et des modes d'apprentissage qui y ont été privilégiés; nous les regrouperons en activités formelles propres à la FFQ, en activités développées en collaboration et en interventions-actions.

4.1 Activités formelles propres à la FFQ

Le programme d'éducation et de formation de la FFQ est vu comme un ensemble d'activités se regroupant autour de trois types de formation; formation de base, formation sociale et formation "ad hoc" que l'on peut définir comme suit :

a) formation de base :

La formation de base consiste en des activités permettant aux femmes de développer des habiletés nécessaires à un fonctionnement efficace au sein de leurs associations. Ex. : les sessions de "leadership".

b) formation sociale :

Au titre de la formation sociale, nous devons inclure les activités permettant aux femmes de se familiariser avec l'organisation politique, ses mécanismes et leur fonctionnement. Ces activités visent à développer des habiletés d'intervention tant au niveau des systèmes politiques :

municipal, provincial et autres, que de les familiariser aux phénomènes économiques comme le budget, le crédit, la publicité, les assurances, les contrats, l'impôt, etc. Enfin, les thèmes traités touchent de près ou de loin, la vie quotidienne des femmes c'est-à-dire des sujets que toutes doivent mieux connaître pour être capables d'intervenir plus efficacement et plus judicieusement. Ex. : les cours d'initiation à la vie politique, de planification et d'administration du budget.

c) formation "ad hoc"

La formation "ad hoc" regroupe toutes les activités pouvant répondre à des besoins précis qui se manifestent en cours d'année et qui sont liés à des actions de la FFQ. Dans cette optique, une session d'information et de sensibilisation sur le marché du travail a été réalisée en 78 et continue d'être reprise et développée aujourd'hui.

Les données suivantes concernent les trois dernières années; certaines activités ont commencé avant mais continuent d'être reprises, d'autres se sont greffées sur l'actualité :

1. FFQ, "Education programme", Bulletin de la FFQ, Vol. 9, No 1, p. 4.

Formation de base

. Leadership (sessions)

Phase I

Phase II

Phase III

. Est-ce ainsi que les femmes vivent?

. Stage d'initiation au travail de groupe

C'est pour répondre aux demandes de ses membres et pour opérationnaliser son programme de l'Année internationale de la femme que la FFQ a commencé à organiser des sessions de formation du "leadership" dans les associations féminines.

Actuellement, les stages comportent deux phases d'une fin de semaine chacune; la troisième sera offerte à partir de cette année. Les participantes ont l'occasion de prendre connaissance, dans un premier temps, de certaines techniques de travail reliées à l'exercice de leurs fonctions au sein de leur association : participation, travail d'équipe, action collective; méthode de travail (prise de notes, documentation, exposé, etc.), méthodes d'animation, procédure d'assemblée délibérante. Dans la deuxième phase, les participantes sont soumises à des exercices d'animation,

de prises de décision, d'exposés, d'élaboration de programme d'action, etc. Il va sans dire qu'un tel apprentissage dépasse largement en termes d'acquis le seul cadre des associations féminines et devrait déboucher sur un leadership féminin à d'autres niveaux : scolaire, municipal, provincial, etc. On doit constater, par ailleurs, qu'un tel type d'activité, s'il est souvent souhaité, a généralement beaucoup de mal à réussir et à survivre en milieu institutionnel, sauf s'il s'agit de formation sur mesure, à quelque niveau que ce soit. Dans ce cas, comme dans d'autres, les associations féminines sont sans doute les meilleurs agents d'implication des femmes au développement.

Formation sociale

. Etudes de projets des lois et de rapports :
les garderies

Rapport Boutin

Le tribunal de la famille

La réforme du code civil

Loi régissant le divorce

Le dossier du travail à temps partiel (en collaboration avec l'IRAT)

Projets de loi 89

Les normes minimales de travail

Gens d'action

. Conférences, colloque, congrès, films et diaporama :

La violence dans le domaine de la santé (conférence)

Education sexuelle des femmes (diaporama)

Droit de la femme (conférence)

L'action politique (conférence)

Emission télédiffusée sur la rédaction de la loi concernant les personnes et la famille

Film "De fille en femme" en collaboration avec Télécâble

Film "Temps de l'Avent" (avortements, accès et implication) Film - débat

Violence faite aux femmes (colloque)

Réflexion sur la pensée féministe (conférence et programme)

La connaissance des femmes impliquées dans l'action politique (conférence)

Bénévolat (colloque)

Sur les droits de la personne (conférence)

Stéréotypes - préjugés sexistes - colloque

Femme immigrante - diaporama

Information gérontologie

TV communautaire - Images de la femme (production réalisée par les femmes elles-mêmes)

L'âge et la vie - colloque

Régimes matrimoniaux

. Activités de formation :

Réflexion sur la condition féminine

Thèmes traités :

La femme aujourd'hui (anthropologique)

Témoignage d'une vie de femme

La femme et la littérature

Le cheminement politique des femmes

"Nous" par rapport à l'expérience vécue

Planification et administration du budget familial
(assurances, consommation, régimes matrimoniaux,
placements, testaments)

La femme et la politique

La vie économique quotidienne et la
planification des finances

Réflexions sur la condition féminine spécifi-
quement alimentées par la lecture (comité)

Rencontres différents partis politiques -
élections municipales Montréal

Le dossier sur le travail à temps partiel a fait l'objet d'une concertation longue et intéressante. Des 1973, la FFQ s'y intéresse et à l'issue du Carrefour 75, elle reçoit mandat "de rendre à terme le projet de recherche". Elle demande à deux femmes chercheurs à l'Institut de recherche appliquées sur le travail (IRAT) de préparer un document qui sera publié dans un bulletin spécial. On se servira du texte comme document de travail pour le Congrès de 1977. A signaler, la FFQ a pris soin de désigner un de ses membres pour participer au comité de

lecture de la recherche. Le document est étudié en ateliers lors du Congrès. Pour donner suite aux recommandations, on organise une campagne d'information et de sensibilisation sur le problème du travail à temps partiel, on commence la rédaction d'un mémoire en fonction du projet de loi alors à l'étude sur les conditions minimales d'emploi. Analyse de divers textes de lois, d'études autres que celle de l'IRAT, consultation dans les régions où un pré-mémoire est étudié par les membres, présentation et dépôt du mémoire en Commission parlementaire. L'éclairage apporté par les femmes : "piège ou option", est de nature à compléter celui que peuvent fournir d'autres organismes, tels les syndicats. Toutefois, malgré ses interventions, la FFQ a dû constater que la loi sur les normes minimales de travail ne fait aucune mention d'une réglementation pour les employées qui travaillent régulièrement à temps partiel. Le dossier est donc encore ouvert et l'on poursuit travaux et rencontres avec le ministère du Travail, chacune étant conviée à utiliser ses connaissances et ses expériences au service des autres femmes.

Formation "ad hoc"

. Les journées du 8 mars :

Les thèmes traités :

Ma santé je m'en occupe

En à corps avec soi

Les réalisations des femmes du milieu
(arts, lettres, artisanat)

La politique d'ensemble de la condition féminine

. Les congrès (on en trouvera les thèmes en annexe)

. Activités de formation

Session d'information et de sensibilisation
sur le marché du travail

Ce dernier stage s'adresse surtout aux femmes qui sont déjà sur le marché du travail, qui se préparent à y entrer ou qui y sont intéressées par une implication dans leur milieu. Il s'agit d'approfondir sa connaissance du monde du travail en abordant trois grands thèmes : la vie de l'entreprise (structure, centre de décision, gestion), la législation du travail, la vie syndicale (histoire du syndicalisme, objectifs des diverses centrales, conventions collectives, etc.). Diverses personnes-ressources sont appelées à collaborer à cette activité qui vise à mieux préparer les participantes à intervenir en milieu de travail.

4.2 Activités formelles en collaboration avec d'autres organismes

- . Droit des affaires no 401 - 916 - 76 - 45 (Cégep)
- . DEC en sciences humaines (Cégep)
- . Nouveau Départ, YWCA, commissions scolaires, Cégeps
- . Initiation à la vie politique

Ces activités sont actuellement, pour la plupart, reliées à des programmes institutionnels et sont créditable ou non. Certaines ont réellement reçu leur impulsion de la FFQ, tel Nouveau Départ qui avait commencé au YWCA, et dans lequel la Fédération s'est impliquée depuis le début comme membre du Comité de planification; il existe actuellement un regroupement des Nouveaux Départs dans une corporation autonome où la FFQ garde une place privilégiée.

Certaines autres activités ont été mises sur pied dans des institutions à la demande des femmes, ainsi du "Programme de formation pour la femme au foyer" (PFFF) dont la présidente du Conseil régional de Thetford Mines pouvait récemment écrire :

"Ce programme a été mis sur pied au printemps 79 par le Cégep de Thetford Mines, Francine C. Vien, présidente de notre conseil régional, agissait comme consultante à la réalisation de ce cours. On croyait qu'il s'agissait d'un programme "Nouveau Départ". Tel n'était pas le cas car après quelques démarches des membres de l'éducation permanente auprès de "Nouveau Départ", on trouva ce programme trop coûteux. On leur fit valoir les besoins de ces femmes, ce qu'elles pensaient, comment elles pourraient réagir, rien n'y fit.

On s'embarqua donc dans un DEC en sciences humaines, à raison de deux journées par semaine et garderie sur place, sans autre préparation, pour les femmes, qu'une journée d'accueil. Trente-huit femmes débütèrent en septembre. Quelques-unes lâchaient en cours de route. Beaucoup durent leur fin d'année au harcèlement de leurs compagnes qui les incitèrent à ne pas abandonner. Ce fut difficile! assez, que des deux groupes initialement inscrits, il n'en reste qu'un pour l'an prochain. Aucune autre rencontre n'a eu lieu pour établir les raisons de la défection des femmes... Nous souhaitons que les autorités du Cégep comprennent que les femmes adultes ne sont pas des étudiantes ordinaires; que leurs exigences et leurs besoins ne sont pas les mêmes que ceux des 18 ans. Nous souhaitons aussi que les autorités concernées s'appuient un peu plus sur l'expérience des femmes qui travaillent peut-être bénévolement auprès de leurs compagnes mais n'en acquièrent pas moins une expérience pertinente."

Les actions en collaboration sont difficiles parce que les ressources institutionnelles sont souvent définies trop strictement, d'une manière trop rigide pour être utiles : cours, nombre d'heures exigé, contenu du cours, personne-ressource imposée, même si le groupe a déjà identifié ses besoins, déterminé des sujets, un nombre d'heures souhaitable repéré, des ressources qui sembleraient le mieux adaptées et proposé une approche pédagogique. Mais "Ceci va souvent à l'encontre des organismes mandatés pour l'éducation des adultes, remarquent les femmes. On se voit imposer les 45 heures - 3 crédits - un professeur et enfin, un contenu accepté et structuré d'avance".¹

1. Conseil régional de Québec, rapport à la CEFA, 1er déc. 1980, p. 2.

La collaboration de la FFQ avec d'autres organismes pour des activités éducatives s'étend aussi au domaine de la recherche avec, entre autres, l'IRAT et l'INRS. A ce chapitre, on doit remarquer cependant que la collaboration des services de promotion collective des universités avec des associations comme la nôtre est encore trop peu développée. On devrait pouvoir compter sur le support méthodologique de l'Université; il a ainsi été question d'élaborer une grille pour l'étude des projets de loi, à l'UQAM. L'idéal serait de pouvoir opérer pour divers projets de formation dans le cadre de protocoles d'entente qui nous assureraient d'une assistance dans le respect de ce que nous sommes. L'Université y gagnerait certainement autant que nous.

Par ailleurs, la collaboration entre associations volontaires et institutions repose encore trop exclusivement sur la volonté et la bonne volonté d'individus; la même marque s'applique d'ailleurs à la liaison avec les CLSC. Il est nécessaire, si l'on veut assurer stabilité et sérieux à ces diverses collaborations, si l'on veut surtout que ce type d'actions conjointes constitue un des facteurs de développement de l'éducation permanente que les ententes se fassent sur un plan plus structurel; que l'association soit plutôt reliée à une institution qu'à une personne, comme c'est trop souvent le cas.

4.3 Formation par intervention-action

Le critère constant de ces actions d'intervention est la réponse à des besoins précis qui correspondent le plus souvent aux divers stades de la vie de la femme.

Ce type de formation est particulièrement spécifique d'une éducation prise au sens large, totalement intégrée dans la vie et représentatif, par sa traversée politique, du champ propre à une association volontaire; c'est pourquoi nous reprendrons et développerons comme cas-type, un de ces projets au point 5 de ce mémoire.

Les interventions-actions peuvent se répartir en :

. Action-projets

Le Vire-vie

Le Service d'entraide des veuves

Le Bénévolat au service des jeunes

Le Centre d'animation, d'accueil et d'information pour la femme

Le Centre de références pour les femmes en difficultés

. Action-pression

Collaboration avec l'association au bas de l'échelle

Congé maternité

Conditions minimales de travail

Dossier garderie

Pension alimentaire

Demande de création d'un ministère de l'environnement

Association des jeunes autochtones

. Action-solidarité

Aux Indiennes de Caughnawaga

Aux Chiliennes

La collaboration de la FFQ avec l'Association des femmes autochtones, lors du récent débat sur le respect du droit des indiennes dans les cas de mariages mixtes, peut aider à mieux saisir le lien de ces actions-pression ou solidarité avec l'objet du présent mémoire. Il s'est en effet agi, à cette occasion, de réelles activités d'animation formation pour permettre aux femmes autochtones de structurer à la fois les mémoires qu'elles devaient présenter et les moyens de pression qu'elles devaient exercer. Formation, donc, pour rendre plus efficace l'intervention auprès des ministres impliqués, avec succès cette fois, puisque M. Lévesque devait par la suite faire une déclaration solennelle sur le droit des femmes indiennes. Vouée à la défense des droits des femmes, la FFQ est donc amenée à exercer un rôle d'information et de formation tant dans le court terme que dans le long terme auprès de ses militants et des femmes en général. En ce sens, son action éducative s'apparente souvent à celle des syndicats.

4.4 Modes d'apprentissage

Un des caractères essentiels des démarches éducatives poursuivies par la FFQ est leur dimension collective : on progresse en groupe, par l'interaction dans le groupe, en fonction de l'intérêt du groupe restreint (l'association) et du milieu sur lequel on désire agir. Le groupe a, par définition, des caractéristiques et des intérêts communs à cause des objectifs de la Fédération, malgré une grande hétérogénéité de formation et d'origine de ses membres.

Les personnes-ressources extérieures sont choisies en fonction de leur proximité et de leur capacité à favoriser l'acquisition de connaissances nécessaires à l'exercice des responsabilités quotidiennes dans les fonctions sociales et collectives.

On a vu plus haut qu'en terme de formules pédagogiques nous privilégions les activités courtes et denses : sessions, colloques, conférences, films; les réalisations capables de favoriser une prise de conscience immédiate : diaporamas, productions audio-visuelles d'envergure modeste, etc.

4.5 Axes d'avenir

La FFQ continue de penser à des types de formation qui éveillent la femme à l'action (pression, lobbying...), qui la politisent davantage par la pratique d'une approche collective, par le développement d'un esprit critique, par la prise de conscience de la place qu'elle peut occuper dans les mécanismes de décision, qui tendent à changer attitudes et mentalités, et qui invitent à s'impliquer dans des projets à moyen terme (style projet-action et recherche-action). Elle continuera à développer des programmes de pré-formation (ex. : leadership) et de formation adaptée aux différents stades de la vie de la femme.

La FFQ estime qu'elle devra, à la lumière de l'expérience, se donner comme mandat de définir les types de collaboration devant exister entre elle et les institutions d'éducation. Elle désire, en outre, réfléchir sur le fait que certains de ses membres pourraient, après s'être donné une formation à partir d'expériences vécues à l'intérieur de la FFQ, devenir par la suite personnes-ressources au sein d'autres organismes ou institutions (service à la formation de bénévoles et démystification du rôle même de personne-ressource); la FFQ réfléchit encore sur son rôle comme initiateur de projets pouvant ensuite être repris par d'autres

organismes : problème de l'intégration et, le cas échéant, modalités possibles (droit de regard, droit d'auteur, suivi; avec financement si elle assure un support technique ou administratif, etc.).

5. Le cas du Vire-vie. - Caractéristiques possibles d'une éducation des femmes adultes au sein d'une association volontaire

Le cas du Vire-vie, projet né à la FFQ (conseil régional de Québec), fournit un bon exemple d'une éducation basée sur une continuité entre expérience, recherche, formation ("training") et action; sur une stratégie de changement culturel (clarification et reconstruction des valeurs au moyen de la participation de groupe), supposant des transferts de rôles entre formateur et formé (la perspective de recherche et d'étude débouche sur l'action et retour).

Il permet, par ailleurs, de poser le problème de l'intégration de tels types d'activités éducatives au secteur institutionnel et de s'interroger sur la nécessité de cette intégration, sur son intérêt, sur ses difficultés et sur ses limites.

Nous abordons donc le Vire-vie comme un cas-type de l'apport particulier d'une association volontaire, comme la Fédération, au secteur de l'éducation.

5.1 Continuité

. recherche - formation - action

5.1.1 Information sur les besoins du milieu

Lors d'un colloque organisé par la FFQ sur les préjugés sexistes, une participante-membre est frappée par le discours d'un conseiller d'orientation révélant des cas flagrants de mauvaise orientation chez les filles et une attitude foncière d'incompréhension.

Une décision rapide d'agir directement auprès des adolescentes est encouragée par la FFQ qui accorde, pour ce faire, presque toute latitude à la promotrice du projet. Une telle liberté de manoeuvre s'avèrera très bénéfique, doublée de l'indépendance du bénévolat qui constitue, en certains cas, une force non négligeable.

5.1.2 Une période de recherche commence. Des contacts sont pris avec le Conseil du statut de la femme qui vient justement de découvrir un programme expérimenté au YWCA de Los Angeles. L'intervenante de la FFQ participe à l'examen du matériel; décision de traduire; subvention accordée au CSF.

5.1.3 Formation ("training") - animatrices rémunérées et gestionnaire bénévole

A partir de ce moment, la bénévole doit s'improviser gestionnaire et apprendre sa tâche sur le tas : plan d'organisation du projet, recrutement d'animatrices (une douzaine) et formation - entraînement à l'animation, en collaboration avec le CSF. Il s'est surtout agi d'auto-formation à l'intérieur du groupe : étude du jeu, critique, exercices, lectures, partage d'expériences de vie (comme mère de famille de post-adolescents, comme femme ayant connu certaines situations utilisées dans l'activité, etc.). La motivation des animatrices est telle que plusieurs persévèreraient, même si on ne pouvait les rétribuer.

5.1.4 Action dans le milieu - formation des adolescentes

L'organisation de l'expérience sur terrain avec des groupes d'adolescentes suppose de la part de la gestionnaire bénévole un apprentissage rapide pour assurer une logistique sûre, ainsi qu'un sérieux sens politique pour pénétrer dans les écoles. Les premières sessions expérimentales commencent en octobre 1977.

5.1.5 Recherche

L'action continue d'être reliée à la recherche via le CSF, puis l'INRS et les animatrices elles-mêmes. L'INRS procède à une évaluation de l'ensemble de l'opération. Recommandations, discussions, modifications.

5.1.6 Action auprès du MEQ

Suite à l'évaluation très positive, on souhaite que le projet s'étende à l'ensemble du Québec. Cela suppose une infrastructure que la FFQ ne possède pas; on décide d'offrir le projet au MEQ qui l'accepte.

5.1.7 Formation ("training") par les animatrices, recrutées et formées par la FFQ en collaboration avec le CSF, de formateurs du réseau institutionnel pour les fins spécifiques du Vire-Vie.

5.2 Stratégie de changement culturel

Le changement s'applique dans ce cas à différents niveaux :

5.2.1 Chez les membres mêmes, gestionnaire et animatrices, qui opèrent un virage de passif à actif et se forment

à la recherche, à l'organisation, à l'animation
tout en formant adolescentes puis formateurs.

5.2.2 Chez les adolescentes qui deviennent à leur tour,
dans plusieurs cas, des éléments actifs, des agents
multiplicateurs : un groupe s'est ainsi récemment
rendu au CSF pour faire état de cette transforma-
tion et en remettre témoignage écrit.

5.2.3 Dans le contexte social et culturel où l'on intro-
duit une nouvelle valeur non sexiste dans la pers-
pective de l'orientation des filles et une nouvelle
dimension à l'intérieur même du système d'enseignement.

5.3 On a déjà évoqué plus haut les nombreux transferts qui ont
eu lieu de formateur à "formé", ainsi qu'entre les rôles de
recherche et d'action.

5.4 Le processus d'intervention a consisté dans les trois phases
classiques de déstabilisation de la balance des forces dans
la situation de départ, de passage à une nouvelle position
de force, de restabilisation à partir de la nouvelle posi-
tion atteinte.

5.5 Intégration au système institutionnel

Dans le cas du Vire-vie, cette intégration est devenue nécessaire, à cause de l'ampleur prévisible. Elle est néanmoins extrêmement difficile et la résistance du MEQ est forte. Sans le dynamisme et la foi dans leur projet des promotrices, les barrières n'auraient pu être franchies.

Il reste néanmoins nécessaire que la FFQ continue d'assurer un contrôle réel sur la dispensation des activités et sur la formation des animateurs, afin que les femmes gardent un certain pouvoir sur ce qu'elles ont initié et qui doit les servir. Afin aussi de sauver leurs projets de l'inertie qu'engendre le système.

Dans un autre cas d'intervention-action de la FFQ, celui du Service d'entraide des veuves, on assiste à un autre type d'arrimage, moins envahissant. Le CLSC offre sa collaboration par l'octroi d'un local gratuit avec service de secrétariat mais le Service d'entraide reste autonome; il conserve son objectif d'autonomie dont le mécanisme d'auto-financement, tout en continuant de rechercher ses propres subventions; les montants nécessaires sont toutefois réduits d'autant par la collaboration du CLSC.

On doit se demander dans quelle mesure de telles intégrations sont souhaitables et tenter d'éviter qu'elles ne deviennent automatiques sous la pression du modèle social. Il faut néanmoins être conscient que le développement de certains projets risquerait de compromettre l'identité même des associations d'origine et que, par ailleurs, celles-ci assurent ainsi un de leur rôle comme moteur et stimulus dans le domaine de l'éducation.

6. Les usagers

Il s'agit soit des membres de la FFQ qui peuvent bénéficier des activités éducatives et deviennent dans leur milieu personnel, éventuellement professionnel et régional, des agents multiplicateurs.

Il s'agit aussi, dans de nombreux cas, d'activités poursuivies avec celles qui désirent s'en prévaloir, groupes ou individus dans la communauté. On pense ici aux activités ad-hoc telles que les journées des femmes, la formation générale offerte sous forme de film-débat, aux émissions télédiffusées, etc.

Il s'agit enfin, dans le cas des interventions-actions, tel le Vire-vie et autres, de formation à double étage, visant en dernier lieu des groupes de femmes du milieu, adolescentes ou autres

7. Financement

"La pauvreté matérielle est le problème majeur des organisations féminines et les effets de cette situation dans la planification et la programmation de ces organismes a toujours constitué une pierre d'achoppement."¹ Nombre de femmes pourraient être mieux préparées à maîtriser leur situation, à faire face à l'avenir, à participer activement aux travaux en cours dans les différents milieux socio-économiques si des organismes comme le FFQ avaient pu les aider à développer des habiletés dans ce sens. Le changement des mentalités par l'éducation est un objectif suffisamment important pour qu'on imagine des moyens permettant de l'atteindre.

Le problème du financement n'est pas totalement isolé : il est lié, entre autres, à la reconnaissance dans les faits de la valeur d'une éducation extra-scolaire, à toute la question du bénévolat et à une indépendance d'action des associations qui assure, par ailleurs, leur dynamisme.

Deux citations nous permettront de concrétiser cet ensemble de facteurs :

- a) "Ce sont les participantes, militantes, permanentes, etc. qui financent de leur temps, de leurs conditions de travail quand ce n'est pas aussi leur argent, une éducation pourtant tout aussi légitime que l'éducation scolaire."²

1. Sheila Finestone, Bulletin de la FFQ, vol. 10, no 3, mars 1980, p. 2.

2. ICEA, Éducation populaire — éducation permanente : financer le secteur volontaire, document de travail no 6, octobre 1979, p. 9.

b) "Étant donné la faiblesse économique de tout le secteur du bénévolat, il est peut-être souhaitable qu'on y soit jaloux de sa liberté, car les rapports de force sont très inégalement répartis, et le dirigisme de l'État n'est pas une crainte sans fondement; mais mieux structuré, le secteur volontaire résistera mieux aux pressions des gouvernements et pourrait mieux se faire entendre. Quoiqu'il en soit, de nouvelles sources de financement doivent être trouvées, cela favoriserait l'autonomie des associations bénévoles tout en les aidant."¹

7.1 Objectif d'auto-financement — fonds de fiducie

La FFQ vise, autant que faire se peut, à auto-financer ses activités et c'est dans cette intention qu'elle a réussi à créer, après deux ans d'efforts et d'attente, un fond de fiducie. À un moment où les sociétés et les fondations s'interrogent sur l'orientation et l'utilisation pertinente de leurs dons, il est urgent de leur rappeler l'importance des associations volontaires dans l'éducation et le développement social.

De la même façon, alors que les gouvernement mènent des études en vue de déterminer l'impact présent et futur des loteries qu'ils organisent, n'y aurait-il pas lieu

1. Extrait de la présentation de M. Dubuc, alors présidente du comité des projets spéciaux à la FFQ, lors du colloque sur l'action bénévole, 1978.

de suggérer que les bénéfices d'une ou de plusieurs loteries soient affectés chaque année aux associations volontaires et divisés au prorata de leurs besoins?

Quand on parle de financement, il ne s'agit donc pas nécessairement de demander un supplément de fonds pour le ministère de l'Éducation ce qui, dans les circonstances, serait tout à fait utopique. On peut certainement aller chercher de l'argent auprès des gouvernements sous d'autres formes mais on doit aussi intéresser la communauté des moyennes et des grandes entreprises.

7.2 Financement par subventions gouvernementales

7.2.1 Priorité aux actions en collaboration

Afin de valoriser l'action volontaire dans le domaine de l'éducation on aurait intérêt, par ailleurs, à favoriser les actions en collaboration. Pour ce faire, on pourrait miser sur des mécanismes de concertation à divers paliers : concertation régionale d'organismes oeuvrant dans le champ de l'éducation (sans être des institutions), concertation de ces regroupements avec les institutions régionales. Le financement assuré

actuellement par la DGEA, tant aux institutions scolaires qu'aux organismes volontaires d'éducation populaire, par son programme d'aide financière, pourrait être en grande partie consenti dans ce nouveau cadre. Les subventions pour les actions faites en collaboration étant accordées aux associations volontaires ou organismes assimilés, ceux-ci pourraient ainsi défrayer eux-mêmes les institutions, tant en sauvegardant leur autonomie et l'originalité de leurs demandes d'intervention. Par ailleurs, le fait qu'il n'y ait pour ces actions qu'un type de financement accordé aux intéressés eux-mêmes pourrait contribuer à réduire les frictions entre associations et institutions. À condition, néanmoins, que le gouvernement détermine pour ces dernières des politiques favorisant ce type de collaboration.

La source de ce financement ne devrait plus être le seul ministère de l'Éducation (actuelle DGEA) mais une instance supérieure qui coordonnerait, dans ce domaine, les initiatives de plusieurs ministères. Cette instance pourrait s'appuyer sur un comité interministériel du type de celui qui répond actuellement des travaux de la CEFA elle-même.

L'intérêt d'un tel déplacement est évident, si l'on considère qu'au sein des mécanismes régionaux, dont il a été fait état plus haut ne devraient plus être seulement représentées les institutions scolaires au sens strict mais encore les autres institutions publiques ou parapubliques oeuvrant dans la région et totalement ou partiellement vouées à l'éducation des adultes.

7.2.2 Continuité des subventions

Actuellement, la plupart des projets éducatifs de la FFQ, en particulier les interventions-actions, sont encore financés par l'un ou l'autre des ministères de l'un ou l'autre des gouvernements. Le renouvellement problématique des subventions crée, comme partout, un contexte d'insécurité où le dynamisme et l'"entrepreneurship" persistant des bénévoles deviennent d'autant plus remarquables mais aussi d'autant plus fragiles. Une première mesure pourrait consister, dans le cadre des mécanismes de concertation régionale évoqués plus haut, à assurer les projets jugés intéressants d'une présomption

de renouvellement de subventions sur un laps de trois ans sans interruption entre les octrois¹; ceci devrait permettre de faire avant le terme, une évaluation valable des projets, au point de vue du rendement en termes éducatifs, en impliquant dans cette opération les mécanismes régionaux. Aux termes de l'évaluation, différentes hypothèses pourraient être envisagées dont, pour certains projets, d'éventuelles intégrations contrôlées au système d'éducation institutionnel tel qu'on le connaît actuellement ou bien plutôt extensionné pour éviter le piège d'une scolarisation universelle². Développer ce dernier point nous amènerait à reparler, en conséquence, du mode actuel de financement des institutions d'enseignement qui constitue une barrière évidente à la collaboration entre institutions scolaires et associations volontaires dans le domaine de l'éducation.

7.3 Financement indirect

Par ailleurs, il est d'autres moyens de financement, non plus par ajout budgétaire mais par partage de ressources ou par dispense de paiement. Le gouvernement pourrait ainsi favoriser et financer des services regroupés mis à

-
1. Le problème est le même pour tous les types de subventions gouvernementales, cf. le domaine de la recherche, par exemple.
 2. Sur le modèle suédois, par exemple.

la disposition des bénévoles sur une base locale, tels : locaux, photocopie, équipement, téléphone, secrétariat. Certains CLSC, on l'a vu, offrent déjà ces services à des associations, pour certains projets mais cette pratique n'est en aucun cas institutionnalisée. Quand on songe, par ailleurs, aux équipements consentis dans le passé aux institutions scolaires, on peut estimer qu'en période de dénatalité il y a lieu de songer à des réaffectations ou à un partage avec les organismes extra-scolaires s'occupant d'éducation des adultes, plutôt qu'à des fermetures drastiques d'écoles comme on le fait actuellement. Enfin, toujours dans le but d'aider les associations à surmonter les barrières physiques à leur action, il y a tout le secteur des communications, où des tarifs spéciaux pourraient être consentis à moins que les services de certains ministères ou sociétés d'État, soient, là aussi, partagés : service de presse, information sur les activités... On pourrait dans la même veine, songer à des tarifs postaux spéciaux pour l'envoi de publications et de documents, mais ceci relève d'un autre palier de gouvernement.

On voit ici que les suggestions de financement en ce qui concerne les associations volontaires en fonction de l'éducation des adultes recouperaient, en grande part, une politique efficace du bénévolat en général. Nous

reprendrons donc, pour finir, quelques recommandations déjà formulées par la FFO dans le cadre de sa réflexion sur les associations bénévoles : que les bénévoles puissent recevoir un certain montant forfaitaire pour leurs prestations et qu'elles puissent compter sur des services de garde d'enfants, celle-ci étant assurée sur place ou encore défrayée en sus; que les femmes puissent aussi compter que leur expérience comme bénévoles sera comptabilisée dans leurs années d'expérience, lors d'un éventuel retour aux études ou sur le marché du travail et que le gouvernement donne l'exemple à cet égard.

8. La FFQ comme porte-parole des femmes face à l'éducation

9.1 Spécificité des femmes face à l'éducation des adultes

De nombreuses femmes passent plusieurs années de leur vie à la maison, ne pratiquant guère la lecture ou l'écriture. On peut alors constater un phénomène de désalphabétisation, d'autant plus accusé que l'environnement et l'infrastructure socio-culturels du milieu sont moins riches. Même chose d'ailleurs, dans les milieux de travail où se retrouvent les plus petits salariés (et donc une majorité de jeunes) et où l'écrit est passablement absent. Même si, dans l'ensemble de la population, les femmes semblent en moyenne un peu plus scolarisées que les hommes, il faut tenir compte de cette régression totale ou partielle, réelle ou psychologique quand les femmes tentent, soit de "retourner aux études", soit tout simplement de se prendre en main. Ce phénomène vient renforcer l'image traditionnelle, véhiculée encore par l'école, de la situation maître-élève sous la forme dominant-dominé, que la femme connaît par ailleurs trop bien. La femme restée à la maison a aussi tendance à mystifier les apprentissages nombreux que les personnes qui n'ont pas quitté le marché du travail ont pu développer et à ne pas miser suffisamment sur ceux qu'elle a pu faire elle-même;

la société, dans son ensemble, ne l'y encourage-t-elle pas ? On a donc souvent pu constater chez les femmes adultes face à l'éducation un double phénomène de blocage puis de déblocage une fois que le seuil d'anxiété a pu être surmonté. Il est donc important d'assurer aux femmes retournant au monde de l'éducation le support nécessaire si l'on veut éviter échecs et abandons. Divers programmes ont été mis sur pied à travers le Québec pour aider les femmes à cette étape dont Nouveau Départ, Femmes vivantes, Repartir, etc., qui sont offerts tant dans des commissions scolaires que dans des cégeps, dans certaines universités et par des organismes tels que les AFEAS ou le YWCA. Il serait souhaitable que les femmes soient mieux renseignées sur l'existence de ces programmes. Pour ce faire, on pourrait imaginer que lors de leur première demande d'admission, l'institution à laquelle elles se sont adressées (souvent un peu à l'aveuglette) les oriente systématiquement vers un service d'information et d'orientation qui vérifiera avec elles si elles ont frappé à la bonne porte (institution et programme) et si elles ne souhaiteraient pas plutôt faire leurs premières armes dans un programme plus à la mesure de leurs besoins et de leurs possibilités, plus propre aussi à leur assurer l'encadrement nécessaire. Inutile de dire que ce type de programmes

devrait être implanté à grandeur du Québec pour permettre à toutes les femmes d'en bénéficier où qu'elles se trouvent, que ce soit sur campus ou, à défaut, par télé-enseignement. Les considérations des coûts afférents à ces programmes devraient être bien mesurées : en effet, où est le bénéfice pour le pays si trop de femmes abandonnent en cours de session ou d'études, ou s'orientent dans des voies qui ne les conduiront nulle part en termes d'emploi, ou consomment à satiété des cours qui leur seront de peu d'utilité pour assumer leurs responsabilités dans la société ?

Le service d'information et d'orientation dont il a été fait mention plus haut gagnerait, dans les agglomérations où l'on compte plusieurs institutions scolaires, à être commun à celles-ci; on devrait donc songer à multiplier des mécanismes du type de Fer de Lance dans l'Estrie.

Enfin, pour assurer la persévérance des femmes, il faudrait veiller à ce que leurs professeurs aient participé à des sessions de formation leur permettant de comprendre les problèmes des étudiants adultes et des femmes en particulier, d'améliorer leur communication et leur méthodologie en conséquence.

Si l'on considère que tout ceci est beaucoup d'embarras pour les seules femmes, on devra considérer aussi leur nombre, la force de travail qu'elles pensent constituer et constitueront surtout à l'avenir dans la mesure où le fardeau du nombre de personnes âgées se fera plus lourd sans compter le service civique que représente le seul fait de faire des enfants au pays et de les élever. Mais on doit aussi tenir compte du conservatisme persistant dans certains milieux devant ce qui est perçu comme une montée du féminisme ainsi que du défaitisme conséquent des femmes devant les difficultés à surmonter; de leur manque de motivation même, fruit de la pression sociale. Le témoignage du Conseil régional de la FFQ de Thetford Mines est particulièrement éloquent à cet égard.

8.2 L'accessibilité à l'éducation des adultes pour les femmes

Le point précédent tentait de régler en partie le problème de l'accessibilité de l'éducation en terme d'orientation et de poursuite des études. Encore faut-il pouvoir s'y engager; on a déjà parlé du manque d'information, on devra ajouter la complexité des formules d'admission, la discrimination positive en ce qui concerne l'évaluation des acquis où cours et expériences de travail, sont plus facilement

mesurables que les acquis du travail au foyer ou du bénévolat.

Il est absolument nécessaire que le Conseil du statut de la femme arrive à mettre au point des instruments permettant de "mesurer" l'expérience de vie et de la traduire soit en vue de l'admission à certains établissements ou programmes, soit même, si cela est pertinent, en termes de crédits, soit encore en années d'expérience à l'arrivée sur le marché du travail. On pense ici à des adaptations possibles de certains aspects de projets tels ACCESS, et plusieurs autres actuellement à l'état de recherche aux États-Unis : Projet HAVE Skills, American Red Cross Project, etc. Plusieurs estiment que les évaluations subjectives des préposés à l'admission sont tout aussi valables que de tels instruments mais il est bon de se souvenir que plusieurs de ces préposés sont des hommes pour lesquels il est quasiment impossible d'imaginer en quoi peut consister l'expérience d'une femme au foyer.

Autres problèmes à résoudre si l'on veut faciliter le retour aux études pour les femmes : les horaires et les garderies. En fait d'horaire, les femmes qui ne sont pas

encore sur le marché du travail souhaitent que les cours pour les adultes ne soient pas nécessairement offerts que le soir mais aussi dans la journée, quand les enfants sont à l'école. Même celles qui travaillent, d'ailleurs, sont désavantagées par des horaires de cours qui coïncident avec les heures de repas et l'on devrait songer, pour elles en particulier, à développer des services d'enseignement à distance qui leur permettent de poursuivre à leur rythme, une partie au moins de leur programme. Dans certaines régions, en outre, les horaires des cours du soir ne coïncident pas avec ceux des transports en commun qui devraient étirer leurs services pour en faciliter l'accès; sans budget spécifique, ceci n'est guère pensable.

L'absence de garderies dans les milieux scolaires, surtout pour les étudiants à temps partiel, ne favorise guère non plus l'accès des femmes à la formation académique. Il y a si longtemps qu'on demande des garderies populaires qu'on n'ose presque plus ramener ce problème, pourtant essentiel pour bon nombre de femmes pendant plusieurs années de leur vie. Il est difficilement crédible que des établissements comme les régionales, les cégeps ou les universités ne soient pas justifiables d'au moins une

halte-garderie aux heures de fréquentation des femmes étudiantes, à temps partiel ou à temps plein. Encore faudrait-il que de telles haltes ne soient pas constituées sur une base temporaire et sur fond exclusif de collaborations bénévoles!

Tout aussi importants pour les femmes sont les problèmes d'ordre financier. Il est urgent de changer la loi d'aide sociale pour éviter que les bénéficiaires perdent leur allocation quand elles suivent des cours. Il est tout aussi inadmissible que, lors des coupures décrétées en 1978 dans les allocations de formation fédérales, ce soient encore les femmes demeurant chez un parent ou conjoint qui aient surtout fait les frais. Depuis deux ans, d'après des chiffres avancés par l'ICEA, le gouvernement fédéral aurait ainsi coupé de 80% les allocations offertes aux femmes voulant revenir occuper un emploi sur le marché du travail. Ailleurs, ce sont toujours les femmes qui sont le plus touchées par l'injustice des frais de scolarité pour les études à temps partiel, dans la mesure où elles ne peuvent, le plus souvent, étudier qu'à ce rythme. On doit hâter l'extension de la gratuité scolaire pour les étudiants s'inscrivant à moins de quatre cours telle qu'expérimentée actuellement dans certains cegeps. On doit, en outre, revoir les règles

d'obtention des prêts et bourses pour les femmes mariées en considérant que le fait de poursuivre des études entraîne des déboursés supplémentaires surtout s'il y a des enfants, en considérant surtout que cette pratique met tout simplement la femme en état de dépendance par rapport à son mari, pour la poursuite de son éducation. Enfin, on peut rêver à l'époque où le congé éducation étant devenu une réalité, il n'exclurait pas les femmes qui n'ont pas déjà un emploi, donc toutes les ménagères et les chômeuses.

8.3 Les types de formation

Dans les Commissions scolaires, les femmes sont constamment majoritaires dans le secteur de la formation socio-culturelle et sous représentées dans celui de la formation professionnelle, surtout à temps complet. Encore là, les retrouve-t-on dans les secteurs traditionnels : emplois de bureau et services, et au CEGEP ou à l'université en santé et en éducation. L'éducation des femmes adultes reproduit donc le modèle de l'école régulière et cantonne les étudiantes dans les ghettos traditionnels. Pour la formation en cours d'emploi, il serait difficile qu'il en soit autrement puisque seules les personnes qui veulent se perfectionner dans leur métier ou occupation ont accès au programme de formation professionnelle à temps partiel du PPMC, par exemple. Il est donc impossible de sauter la barrière.

Il est bon de rappeler qu'il ne s'agit pas, pour les femmes d'occuper pour le plaisir des emplois d'hommes mais de pouvoir accéder à des métiers à la fois plus rémunérateurs et, parfois, plus intéressants.

Pour renverser les pratiques actuelles dans le domaine de la formation professionnelle, il serait bon d'appliquer des politiques correctives en faveur des femmes — comme d'autres groupes défavorisés — du genre "positive action" ou "outreach programs" tel qu'on le fait aux Etats-Unis ou en Suède actuellement.

Il est, par ailleurs, indubitable que des programmes ou activités comme ceux que nous avons évoqués en 8.1 (Nouveau Départ, Repartir, Fer de Lance, ...) sont de nature à jouer, pour les étudiantes adultes, un rôle analogue au Vire-Vie pour les adolescentes et à contribuer à une réforme des mentalités sans laquelle les politiques seraient peut-être vaines.

Dans les types de formation adaptés aux femmes, il est nécessaire, enfin, d'inclure ce qui actuellement est du secteur de l'éducation populaire et dont nous avons longuement fait état plus haut, en insistant sur les dimensions sociales, politiques et économiques. Il est nécessaire d'intéresser

les femmes à des projets éducatifs ancrés sur leurs problématiques propres et à la définition desquels elles aient pu participer.

8.4 Formation collective et formation individuelle

Ce dernier aspect nous amène à parler de formation collective. Nous retrouvons donc, en partie, ce dont nous avons traité en parlant d'activités organisées conjointement par les associations volontaires et les institutions scolaires. Ce type de formation collective peut exister, même si les femmes ne sont pas réunies en association au sens strict, dans la mesure où elles ont une préoccupation commune. Néanmoins, il est souvent difficile d'arriver à répondre aux exigences des services d'éducation des adultes tel que le nombre requis de participantes, soit seize et plus.

L'approche collective de l'éducation est pourtant de nature à faciliter une démarche vers une éducation permanente mieux intégrée à la vie sociale, et à vaincre l'isolement dont les femmes sont, plus que d'autres, victimes et qui contribue à les marginaliser.

9. Conclusions et recommandations

9.1 De la FFO comme agent de formation

Le système scolaire, même adapté aux adultes, continue d'ignorer certaines catégories de populations dont les femmes. Par ailleurs, certaines interventions éducatives se satisfont mieux d'un cadre local ou régional dans un groupe réuni par un objectif commun. Ceci est d'autant plus justifié si l'on persiste à penser que l'objectif le plus valable pour notre société est moins celui d'un accroissement de la scolarisation que celui d'une éducation permanente c'est-à-dire traversant le vécu quotidien des femmes; c'est pourquoi nous ne pouvons que faire nôtre une recommandation du Conseil supérieur de l'éducation :

"reconnaître et soutenir, dans le respect de leur autonomie et de leur originalité, les groupes qui ont inventé des organisations et des pratiques éducatives en dehors de l'éducation formelle et scolaire".

Nous sommes conscientes que ceci suppose qu'on précise plus que ce n'est actuellement le cas à la DGEA, le mode de reconnaissance et de financement des associations et organismes non scolaires. Qu'on accorde une réelle crédibilité à notre action éducative, de façon à ce que nous puissions nous engager plus sereinement, quand cela est

souhaitable pour la communauté, dans une collaboration adulte avec les organismes institutionnels. Il nous paraît évident que les politiques nécessaires à un tel fonctionnement ne devraient plus émaner du ministère de l'Éducation, mais bien d'une instance supérieure qui coordonnerait les initiatives de divers ministères. Cette instance devrait s'appuyer sur un mécanisme interministériel, sous la responsabilité du Ministre d'État au développement culturel.

9.2 Des femmes usagères des services d'éducation aux adultes

Les femmes ont essentiellement besoin :

- . qu'on reconnaisse, au titre de l'expérience pertinente, leur expérience de vie, soit pour l'admission, soit à titre d'équivalence (crédits), soit à titre d'année d'expérience lors de leur insertion sur le marché du travail;
- . que les procédures d'admission soit simplifiées;
- . qu'on leur assure des services d'information et d'orientation qui leur permettent de mieux choisir les cours et les programmes, évitant les culs-de-sac, les pertes de temps, les découragements et les ghettos des métiers traditionnels;

- . qu'on leur assure un encadrement adéquat pour éviter échecs et abandons abusifs;
- . qu'on leur assure une assistance financière adaptée à leur situation et non à celle de leur éventuel conjoint ou parent;
- . qu'on aie des garderies ou des haltes-garderies dans ou près des institutions d'enseignement;
- . que les professeurs avec qui elles devront étudier aient suivi des sessions de formation à l'enseignement aux adultes et soient familiers avec les problèmes propres aux femmes.

RECOMMANDATIONS

- 1) Que la vie associative soit considérée comme une forme d'éducation permanente et collective.
- 2) Que le financement des associations volontaires, telle la FFQ, permette d'assurer la permanence d'une infrastructure stable constituée au moins d'un personnel adéquat.
- 3) Que soient mis sur pied des mécanismes régionaux permettant de regrouper pour un travail commun en éducation les différents intervenants dans la région : associations (telle la FFQ) et institutions publiques ou parapubliques oeuvrant totalement ou partiellement dans le domaine de l'éducation.
- 4) Que les associations volontaires (telle la FFQ) définissent individuellement et ensemble les types de collaboration devant exister entre elles et les institutions publiques ou parapubliques.
- 5) Que les institutions d'enseignement et/ou de recherche adoptent des politiques précises de collaboration avec les associations volontaires; qu'elles acceptent de collaborer d'égal à égal, dans la liberté des orientations et le respect des droits de chacune des parties.
- 6) Que le gouvernement définisse pour les institutions d'enseignement des politiques à cet égard.
- 7) Qu'on favorise, lors de l'octroi de subventions gouvernementales, les projets menés en collaboration entre associations (telle la FFQ) et institutions publiques ou parapubliques.
- 8) Qu'on utilise pour déterminer des priorités dans ces octrois, les mécanismes de concertation régionaux dont se serait un des mandats.
- 9) Que le gouvernement encourage, par des mesures fiscales, les sociétés et fondations à favoriser, dans leurs dons de charité, les associations volontaires dans le domaine de l'éducation.

- 10) Que les subventions soient accordées aux associations qui devront défrayer, par ailleurs, les institutions collaboratrices.
- 11) Que l'organisme subventionnaire ne soit plus le MEQ mais une instance supérieure, coordonnant les initiatives de plusieurs ministères.
- 12) Que les subventions accordées pour des projets éducatifs à des associations volontaires jouissent d'une présomption de renouvellement pour trois ans, sans interruption entre les octrois; qu'avant le terme, une évaluation soit menée sous la responsabilité du mécanisme régional de concertation où les différents intervenants soient équitablement représentés.
- 13) Qu'une assistance technique gratuite soit assurée aux associations volontaires sur la base d'une collaboration avec des institutions publiques.
- 14) Que les bénévoles oeuvrant dans les associations volontaires puissent bénéficier d'un montant forfaitaire, d'un service de garde d'enfants, du perfectionnement nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et de l'assurance que les acquis, au titre du bénévolat, leur seront comptabilisés lors d'un éventuel retour aux études ou sur le marché du travail. Que les montants nécessaires soient assurés par la subvention.
- 15) Qu'on favorise le retour des femmes aux études en encourageant des programmes du type Nouveau Départ, aux différents niveaux d'enseignement.
- 16) Que l'on demande aux mécanismes régionaux de concertation, d'assurer un service d'information et d'orientation permettant de diriger les femmes qui retournent aux études vers le bon établissement et vers le bon programme.
- 17) Que l'on veille à ce que les professeurs devant travailler avec les femmes adultes, soient informés de leurs problèmes et qu'ils aient participé à des sessions de formation adaptées.
- 18) Que le Conseil du Statut de la femme soit requis de mettre au point des instruments propres à évaluer l'expérience de vie acquise au foyer ou par le bénévolat.

- 19) Que le Conseil du Statut de la femme soit requis de mettre au point des instruments propres à évaluer l'expérience de vie acquise au foyer ou par le bénévolat.
- 20) Que les horaires d'éducation des adultes soient plus flexibles et puissent se situer, pour certaines, durant le jour.
- 21) Que l'on développe, pour celles qui sont empêchées de se rendre sur campus, un système complet d'enseignement à distance.
- 22) Que l'on développe, dans ou près des institutions d'enseignement, des halte-garderies, à prix populaire, sur une base permanente, aux heures et fréquentation féminine.
- 23) Que les bénéficiaires de l'aide sociale ne perdent pas leurs allocations quand elles suivent des cours.
- 24) Que, pour les allocations, prêts ou bourses, les gouvernements ne tiennent pas compte du fait que les femmes sont ou non mariées, demeurent ou non chez un parent ou un conjoint.
- 25) Que la gratuité pour les cours à temps partiel soit étendue à tous les établissements du réseau collégial.
- 26) Que dans une future réglementation du congé-éducation, on tienne compte des femmes qui n'ont pas déjà d'emploi, ménagères ou chômeuses.
- 27) Que l'on développe des politiques correctives en faveur des femmes dans le domaine de la formation professionnelle.
- 28) Que l'on encourage les employeurs à favoriser les travailleuses-femmes dans les activités de perfectionnement.
- 29) Que l'on favorise, lors du financement, les activités de formation collective et que l'on pratique à cet égard, une politique corrective temporaire.

THÈMES DES CONGRÈS

CONGRÈS 1967

"La Femme du Québec au rythme du monde".

1968

Participation de la femme à la vie civique
(crédit à la consommation et de la famille)
(main-d'oeuvre et action civiques) mémoire à Ottawa pour formation
Bureau main-d'oeuvre féminine).

1969

Participation à la vie civique — programme d'orientation.

1970

Participation politique des femmes incluant leur participation sociale et civique.

1971

Atelier sur :

- création d'un office de la Femme
- participation à la vie politique

- discrimination dans l'éducation
 - les garderies
- (base du travail - Rapport Bird).

1972

"L'engagement de la femme; facteurs d'équilibre social".

Objectif des ateliers : explorer des techniques d'action afin de rendre plus efficace la participation des femmes dans les associations féminines et d'accroître leur participation dans les affaires publiques.

Atelier : 1. dans les associations féminines
2. dans les affaires publiques.

1973

6e congrès annuel

"La famille : nouveau défi "

Atelier : 1. Loi 65, chapitre 48 (CLSC)
2. Régimes de sécurité collective
3. Législation du travail
4. Statut économique et juridique des femmes chefs de famille.

- 1974 "Le Conseil du Statut de la Femme". La F.F.Q. exprime aux représentantes de leur Conseil ce qu'elle en attend : mécanismes d'information, établissement de priorités, participation active et intelligente.
- 1975 "Vers l'égalité de présence" — Participation égale, consciente et positive des femmes au développement économique et social.
- 1976 "La F.F.Q., 10 ans après, réalité / relance." Étape réalité : dresser un portrait réel de la situation actuelle de la F.F.Q.
Étape relance : déterminer ses priorités d'action pour l'ensemble de la F.F.Q.
- 1977 "Le travail à temps partiel — piège ou option" La F.F.Q. avait commandé une étude à l'IRAT — Cette étude a servi de document de travail.
- 1978 "C'est le temps d'agir, finies les promesses". Préparation de stratégies d'interventions politiques et définitions de modalités d'action concernant les priorités établies par la F.F.Q.

1979 " La femme et la violence "

1980 " La pauvreté des femmes " L'absence de pouvoir sur les
conditions de leur vie.